

RIVOLI FUND MANAGEMENT



RIVOLI CAPITAL



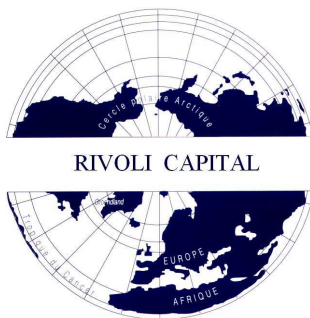
FONDS COMMUN DE PLACEMENT

AGRÉÉ PAR L'AUTORITÉ DES MARCHES FINANCIERS (A.M.F)

**OPCVM conforme
aux normes européennes**

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

DATE D'AGREMENT DU PROSPECTUS LE 25/03/2008
MISE A JOUR LE 23/09/2010



**OPCVM conforme
aux normes européennes**

PROTECTUS SIMPLIFIÉ

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINTE

Code ISIN	Parts F : FR0010605816 Parts I : FR0010605808 Parts P : FR0010568709
Dénomination	RIVOLI CAPITAL
Forme juridique	FCP de droit français
Société de gestion	RIVOLI FUND MANAGEMENT SAS
Déléataire administratif et comptable	CACEIS FASTNET
Durée d'existence prévue	99 ans
Dépositaire	CACEIS Bank
Commissaire aux comptes	Cabinet SELLAM
Commercialisateur	RIVOLI FUND MANAGEMENT SAS

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

1. Classification :

OPCVM Diversifié.

2. Objectifs de gestion :

Rechercher une performance absolue indépendante de l'évolution des marchés, en utilisant des techniques de gestion quantitatives, avec pour objectif une performance, après déduction des frais de gestion, supérieure à l'EONIA capitalisé jour sur la durée de placement recommandée

3. Indicateurs de référence :

L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque européen.

4. Stratégie d'investissement :

Par opposition à un OPCVM classique, le fonds pourra mettre en place des stratégies d'arbitrage et de trading exploitant les inefficiences qui peuvent survenir sur les marchés.

Les stratégies utilisées seront les suivantes :

1. Stratégies d'arbitrage « relative value » :

Ces stratégies ont pour objet, à l'aide d'outils statistiques développés par la société de gestion, de profiter d'écarts temporaires de cours entre actifs liés par des relations statistiques ou économiques. Ces stratégies conduisent à prendre simultanément des positions vendeuses sur les actifs surévalués et acheteuses sur les actifs sous évalués. Ces stratégies peuvent être classées de la façon suivante :

- a. Stratégies d'arbitrage de courbe de taux : ces stratégies permettent de profiter d'écarts temporaires anormaux de la pente des courbes taux sur les principales devises mondiales.
- b. Stratégies d'arbitrage de la convexité des courbes de taux : ces stratégies permettent de profiter d'écarts temporaires anormaux de la convexité des courbes taux sur les principales devises mondiales.
- c. Stratégies d'arbitrage inter-devises : ces stratégies permettent de bénéficier d'écarts temporaires entre les taux de différentes devises, mais aussi d'écarts temporaires entre les pentes des courbes de taux des différentes devises, ou d'écarts temporaires entre les convexités des courbes de taux entre les différentes devises.
- d. Stratégies d'arbitrage entre différents indices boursiers : ces stratégies permettent de profiter de sur ou sous évaluations d'un marché boursier, d'un secteur, d'un groupe d'actions corrélées ou d'une action par rapport à un autre marché boursier, secteur, groupe d'actions corrélées ou action, dès lors qu'ils atteignent un niveau de corrélation suffisant.
- e. Stratégies d'arbitrage entre devises : ces stratégies permettent de profiter de sur ou sous évaluations temporaire d'une devise par rapport à une autre dès lors qu'elles atteignent un niveau de corrélation suffisant.
- f. Stratégies d'arbitrage entre différentes maturités sur un même marché à terme.
- g. Stratégies d'arbitrage entre actifs liés : lorsque les prix de différents actifs deviennent suffisamment corrélés, et même si la relation n'est pas nécessairement justifiée d'un point de vue économique, des opportunités d'arbitrage peuvent apparaître temporairement.

2. Stratégies d'arbitrage « directionnels » :

Ces stratégies ont pour objet, à l'aide d'outils statistiques développés par la société de gestion, de profiter de mouvements à moyen terme observés sur des écarts (spreads) de cours entre actifs liés par des relations statistiques ou économiques. Ces stratégies conduisent à prendre simultanément des positions acheteuses sur les actifs qui vont devenir surévalués et vendeuse sur les actifs qui vont devenir relativement sous évalués. Ces stratégies peuvent être classées de la façon suivante :

- a. Stratégies d'arbitrages directionnels de courbe de taux : ces stratégies permettent de profiter de mouvement de pentification ou d'applatissage de la pente des courbes taux sur les principales devises mondiales.
- b. Stratégies d'arbitrages directionnels de la convexité des courbes de taux : ces stratégies permettent détecter des mouvements de convexification ou linéarisation des courbes taux sur les principales devises mondiales.
- c. Stratégies d'arbitrage directionnels inter-devises : ces stratégies permettent de bénéficier de mouvements tendanciels des écarts des taux de différentes devises, mais aussi entre les pentes des courbes de taux des différentes devises, ou entre les convexités des courbes de taux entre les différentes devises.
- d. Stratégies d'arbitrage directionnels entre différents indices boursiers : ces stratégies permettent de détecter des mouvements à moyen terme de spreads entre un marché boursier, un secteur, un groupe d'actions corrélées ou une action et à un autre marché boursier, secteur, groupe d'actions corrélées ou action, dès lors qu'ils atteignent un niveau de corrélation suffisant.
- e. Stratégies d'arbitrage directionnels entre devises : ces stratégies permettent de détecter des mouvements à moyen terme du cours d'une devise par rapport à une autre, dès lors qu'elles atteignent un niveau de corrélation suffisant.
- f. Stratégies d'arbitrage directionnels entre différentes maturités sur un marché à terme.
- g. Stratégies d'arbitrage directionnels entre actifs liés: lorsque les prix de différents actifs deviennent suffisamment corrélés, et même si la relation n'est pas nécessairement justifiée d'un point de vue économique, ces stratégies bénéficient des éventuels mouvements à moyen terme du spread entre ces actifs liés.

3. Stratégies de trading tactique à court terme :

Ces stratégies ont des horizons de trading courts, c'est-à-dire inférieurs à un mois. Elles cherchent à profiter de mouvements de marchés directionnels temporaires qui apparaissent dans des configurations de marchés bien définies. Ces stratégies sont appliquées sur l'ensemble des marchés traités par le fonds. On peut distinguer deux types de stratégies à court terme :

- a. Stratégies de suivi de tendance : les marchés évoluent généralement par successions de périodes de consolidation et de périodes tendancielles ou des mouvement apparaissent. Les stratégies de suivi de tendance cherchent à détecter les périodes de tendance avec des outils statistiques appropriés, et à prendre position en conséquence.
- b. Stratégies de reconnaissance de forme (« pattern recognition »). L'analyse approfondie du comportement des marchés permet de mettre en évidence des schémas type qui se reproduisent régulièrement. Ces stratégies ont pour but de détecter l'apparition de ces schémas et prendre position en conséquence.

4. Stratégies de trading stratégique à moyen terme :

Ces stratégies utilisent les mêmes outils que les stratégies de trading tactique à court terme, mais sont adaptées à des horizons de trading supérieurs à un mois. Elles cherchent à

profiter de mouvements de marchés directionnels à moyen terme qui apparaissent dans des configurations de marchés bien définies. Ces stratégies sont appliquées sur l'ensemble des marchés traités par le fonds.

5. Stratégies de retour à la moyenne (« mean reverting » ou « contrarian ») :

Ces stratégies sont spécifiquement adaptées aux marchés lors des périodes de consolidation dans lesquelles les prix évoluent dans des intervalles stables et relativement étroits. A l'aide d'outils statistiques spécifiques, ces stratégies tentent de détecter ces configurations de marchés, et le cas échéant, calculent des bornes de prix probables dans lesquelles le marché devrait évoluer, afin de prendre des positions vendeuses lorsque le marché évolue près des bornes hautes, et acheteuses près des bornes basses. Ces stratégies sont utilisées sur l'ensemble des marchés traités par le fonds.

L'objectif de gestion du fonds est donc un objectif de rendement absolu, c'est à dire un objectif de rendement positif, que les marchés soient orientés à la hausse ou à la baisse.

Le fonds orientera sa gestion sur les marchés d'actions, d'obligations, d'indices de matières premières et de devises, la répartition du portefeuille étant fonction des perspectives des différents marchés concernés. Le principal critère de sélection réside dans la liquidité des instruments financiers. Bien qu'il soit envisageable que l'exposition du fonds soit essentiellement concentrée sur une classe d'actifs, une telle concentration d'exposition ne pourra être qu'occasionnelle et temporaire.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, ou au travers d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré.

Nous attirons l'attention des souscripteurs sur le fait que le fonds utilise la méthode probabiliste (calcul de Valeur en Risque) en matière de calcul des engagements sur instruments financiers à terme. Ainsi, la Valeur en Risque (VAR) du fonds à un horizon d'une semaine et avec une probabilité de 95% ne pourra excéder 5%. Cela signifie que, avec une probabilité de 95%, la perte enregistrée sur une semaine par un souscripteur ne pourra excéder 5%. L'attention des souscripteurs est également attirée sur le fait que cette limite ne constitue aucunement une garantie, mais seulement un objectif exprimé en termes de probabilités.

L'OPCVM subit la volatilité des marchés sur lesquels il est investi. Néanmoins la diversification du portefeuille en termes de stratégie de gestion, de zones géographiques et de classes d'actifs, ainsi que le suivi des risques mis en œuvre ont pour objectif de limiter la volatilité annualisée des performances du fonds à un niveau inférieur à 9% sur la durée minimale de placement recommandée.

Cet objectif de volatilité est mentionné à titre indicatif, et pour des conditions normales de marché. Il ne constitue pas une garantie, et ne rend pas compte de l'intégralité des risques (pour plus de détails, se reporter au paragraphe « profil de risque »).

Le fonds détiendra moins de 10% en OPCVM et fonds d'investissement, français ou européen.

Catégories d'actifs

Sauf indication contraire, la zone géographique des instruments financiers sélectionnés couvre tous les pays.

Actions :

Le fonds pourra détenir directement ou indirectement (par l'intermédiaire de contrats de swap notamment), des titres de capital. Il s'agira de titres de capital de sociétés faisant appel public à l'épargne, de petite, moyenne ou grande capitalisation, appartenant à tout secteur d'activité.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Emprunt d'Etat:	oui
Obligations à taux variables :	oui
Bons du Trésor :	oui
Certificats de dépôt :	oui
Autres titres de créance négociables :	oui

Ces instruments financiers seront sélectionnés parmi la catégorie « Investment grade » (notation Standard & Poors BBB- minimum), et sans limite de maturité.

OPCVM ou fonds d'investissement :

Le fonds peut investir en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement, conformes ou non conformes, français ou européens, dans la limite de 10% de son actif.

Instruments dérivés (marchés réglementés) :

L'utilisation des instruments dérivés sert principalement à augmenter l'exposition du fonds sur les marchés de taux, d'actions, de devises.

Instruments dérivés (de gré à gré) :

Le recours à ce type d'instruments consiste principalement à utiliser un contrat de swap afin de reproduire une exposition synthétique sur les produits actions.

Le fonds effectue également des opérations de change à terme à des fins de couverture.

Dans le cadre de la gestion de trésorerie :

- Le fonds peut effectuer des dépôts à vue et des dépôts à terme, ou avoir recours à d'autres instruments du marché monétaire
- Bien que le fonds n'ait pas vocation à être emprunteur d'espèces, le fonds peut tenir une position débitrice ponctuelle peut exister en raison d'opérations liées aux flux du fonds, dans la limite de 10% de l'actif net.
- Le fonds peut effectuer des prises et des mises en pension livrée, sans effet de levier. Les rémunérations de ces opérations sont acquises au fonds.

Pour plus de détails, se reporter à la note détaillée.

5. Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le profil de risque du fonds est adapté à un horizon d'investissement de 3 ans au minimum. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du fonds est soumise aux fluctuations des marchés et que cette valeur peut fortement varier ; la valeur liquidative du fonds peut ainsi connaître des baisses significatives.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à son investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de Rivoli Fund Management, en s'entourant, au besoin, de conseils spécialisés sur ces questions, afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

Risque de modèle :

Le processus de gestion repose en grande partie sur une analyse statistique et quantitative permettant de générer des signaux d'achats et de ventes de manière systématique. La qualité des signaux est évaluée à partir de simulations effectuées sur des données historiques ; Or il existe un risque que le modèle ne soit pas efficient, rien ne garantissant des circonstances de marchés passées se reproduisent à l'avenir. Le processus de gestion ne constitue en aucun cas une garantie de performance future du fonds.

Risque lié aux stratégies d'arbitrage :

Le fonds cherche également à générer de la performance en effectuant des prévisions sur l'évolution de certains marchés par rapport à d'autres. L'évolution des marchés financiers peut se révéler contraires aux anticipations des stratégies, conduire à une contre-performance entraînant une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de perte en capital :

Le fonds étant exposé aux risques de marché, le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque action :

Le FCP est exposé au risque actions des marchés de la zone euro et internationaux par l'intermédiaire d'investissements dans des instruments financiers. Il est exposé au risque des actions à travers les pays (pays émergents notamment), et au travers des types de capitalisation (risque d'illiquidité sur les petites capitalisations).

Compte tenu de l'utilisation d'instruments dérivés sur actions, la baisse, mais également la hausse, des marchés actions peut générer des pertes et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque sur instruments financiers à terme :

Le recours à des instruments financiers à terme permettra au fonds d'être surexposé sur tout marché, actif, indice et instrument financier (à l'exception des futures sur matières premières en direct) ; cela pourra générer un risque de baisse de la valeur liquidative du fonds plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le fonds est investi.

Risque de taux :

Le FCP est exposé au risque de taux d'intérêt des marchés de la zone euro et internationaux par l'intermédiaire d'investissements dans des instruments financiers. L'augmentation des taux d'intérêts a pour conséquence de diminuer la valeur de ces instruments financiers et, de ce fait, la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit :

Le fonds est soumis au risque de défaut, ou de dégradation de notation, des émetteurs d'instruments financiers détenus en portefeuille, qui peuvent avoir un impact négatif sur la valeur desdits instruments, et entraîner une baisse corrélative de la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie :

Le fonds pourra être exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus avec un établissement de crédit (cas des opérations à terme de couverture de change notamment). Le fonds sera alors exposé au risque que cet établissement ne puisse honorer ses engagements au titre de ces instruments.

6. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Tous souscripteurs.

Ce produit de gestion collective s'adresse à des investisseurs avisés, ainsi qu'à des entreprises et à des investisseurs institutionnels, désirant dynamiser et diversifier leurs placements financiers.

RIVOLI CAPITAL est un Fonds Commun de Placement qui permet de diversifier un portefeuille du fait de la décorrélation de sa performance par rapport aux produits d'investissement classiques. Son intégration de cette classe d'actif au sein d'un portefeuille doit être effectuée afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investisseur.

RIVOLI CAPITAL peut également servir de support à des contrats d'assurance vie en unités de comptes.

La période d'investissement recommandée est supérieure à trois ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce fonds, au regard de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précités, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres.

Les investisseurs sont invités à prendre connaissance de ce prospectus, et en cas de doute quant à l'opportunité de cet investissement, il leur est recommandé de consulter leur banquier, conseiller juridique, comptable ou autre conseiller financier.

En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille afin de ne pas être exposé uniquement aux risques de ce fonds.

FRAIS ET COMMISSIONS

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc...

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux / barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	Parts F : 0 % Parts I : 0 % Parts P : 3 % TTC maximum.
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	Parts F : 0 % Parts I : 0 % Parts P : 3 % TTC maximum.
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux / barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Parts F : 0.3 % TTC maximum Parts I : 1.0 % TTC maximum Parts P : 2.25 % TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	10 % TTC Maximum de la surperformance du fonds par rapport à l'EONIA capitalisé jour, prélevés et calculés sur une base annuelle et selon le principe dit de « High Water Mark ». Ces frais sont provisionnés quotidiennement et donnent lieu à reprise de provisions à hauteur des dotations en cas de performances négatives.
Prestataires percevant des commissions de mouvement		Néant.

Fonctionnement du High Water Mark :

Les frais de gestion variables (commission sur performance) alimentent un compte de provision lors de l'établissement de chaque valeur liquidative ; le stock de frais variables fluctue et peut être positif ou négatif en fonction des performances réalisées par l'OPCVM.

En cas de stock positif en fin d'exercice, le compte de provision est réinitialisé et les frais variables provisionnés sont reversés à la gestion.

En cas de provision négative en fin d'exercice, la société de gestion applique la règle du High Water Mark, en prenant comme seuil de référence la plus haute valeur liquidative de fin d'exercice ayant donné lieu au prélèvement de frais de gestion variables. Le compte de provision (négatif) des frais de gestion variables est réinitialisé en début d'exercice, mais demeure figé (quand bien même l'OPCVM enregistrerait des performances). Des frais de gestion variables ne seront à nouveau provisionnés que lorsque la valeur liquidative du fonds dépassera le seuil de référence.

Régime fiscal :

Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Des parts F (Fondateurs) sont émises sur une période définie de trois mois. Cette période de souscription débutera à la date de première valeur liquidative, et se clôturera trois mois plus tard. A défaut d'existence de valeur liquidative ce jour, la période de souscription se prolongera jusqu'à la prochaine date de valeur liquidative. Passé ce délai, les parts F cesseront d'être émises.

Conditions de souscription et de rachat :

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues chaque jour jusqu'à 12h par l'établissement en charge de la gestion du passif, sont exécutées sur la valeur liquidative du jour (J), publiée le jour ouvré suivant (J+1).

Le règlement-livraison intervient en J+1 pour les souscriptions/rachats via Euroclear France, en J+2 pour les souscriptions/rachats via Cedel, Clearstream et Euroclear Banque.

Dépositaire – Conservateur - Établissement en charge de la gestion du passif :

CACEIS Bank

Société anonyme au capital de 230 000 000 euros

Établissement de crédit agréé par le CECEI le 1^{er} avril 2005 pour exercer ses activités en tant que banque et prestataire de services d'investissements.

Siège social : 1-3 place Valhubert, 75 013 Paris

Adresse postale : 1-3 place Valhubert, 75206 Paris Cedex 13

Établissement en charge centraliser les ordres de souscriptions / rachats :

- Pour les souscriptions/rachats en Euroclear France :

CACEIS Bank

Société anonyme au capital de 230 000 000 euros

Établissement de crédit agréé par le CECEI le 1^{er} avril 2005 pour exercer ses activités en tant que banque et prestataire de services d'investissements.

Siège social : 1-3 place Valhubert, 75 013 Paris

Adresse postale : 1-3 place Valhubert, 75206 Paris Cedex 13

- Pour les souscriptions/rachats en Cedel / Clearstream / Euroclear Banque :

RIVOLI FUND MANAGEMENT SAS

6 avenue Kléber, 75116 PARIS

Tel : (33) 1.56.88.24.57 / Fax : (33) 1.56.88.24.41

Type de parts :	Décimalisées (dix-millièmes)
Souscription minimum :	Part F : 1 part Part I : 500 000 euros Part P : 1 part
Valeur initiale :	Part F : 100.00 euros Part I : 100.00 euros Part P : 100.00 euros
Date de clôture d'exercice :	Dernier jour de bourse de l'année calendaire
Affectation du résultat :	Revenu intégralement capitalisé pour les Parts F, I et P
Valeur liquidative :	Quotidienne (chaque jour de Bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France)

Publication sur : www.rivolifund.com
Devise de comptabilité : EURO
Date de création : Cet OPCVM a été agréé par l'AMF le 25/03/2008.
Il a été créé le 10/04/2008.

Date de publication initiale du prospectus : 01/04/2008

Date de dernière mise à jour du prospectus : 23/09/2010

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs. Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

RIVOLI FUND MANAGEMENT
6 Avenue Kléber 75116 PARIS
Tél : (33).1.56.88.24.40
Fax : (33).1.56.88.24.41
info@rivolifund.com

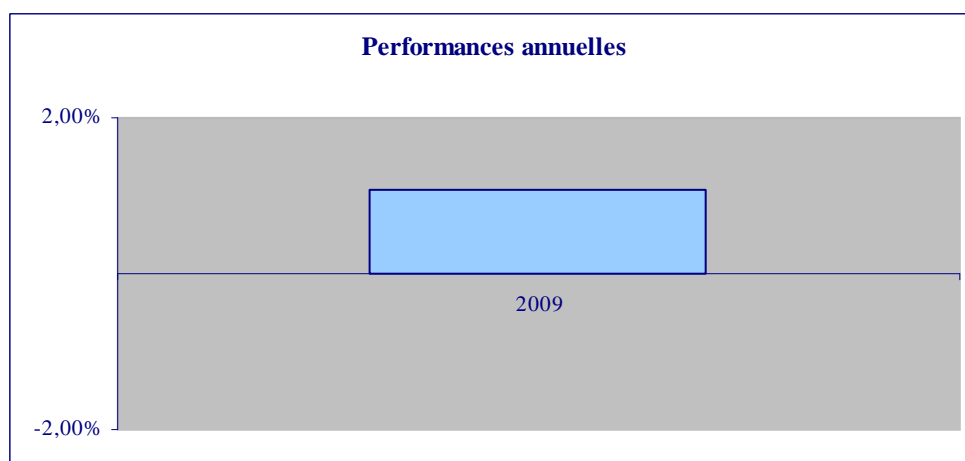
Ces documents sont également disponibles sur le site **www.rivolifund.com** (le cas échéant).

PARTIE B STATISTIQUES

Performances de l'OPCVM au 31/12/2009

Performances annualisées au 31/12/2009 – Part F	1 an	3 ans	5 ans
Rivoli Capital	1.07%		
EONIA	0.72%		

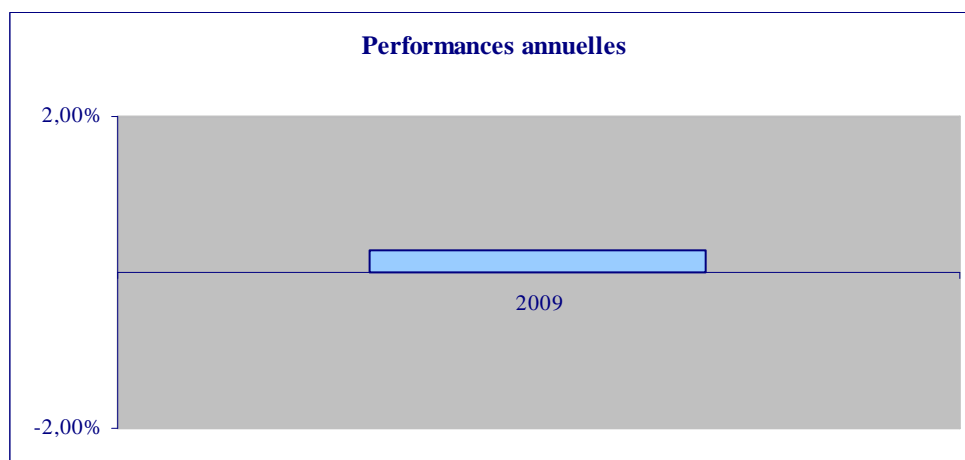
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Elles ne sont pas constantes dans le temps.



Les calcul de performance sont réalisés coupons nets réinvestis.

Performances annualisées au 31/12/2009 – Part I	1 an	3 ans	5 ans
Rivoli Capital	0.28%		
EONIA	0.72%		

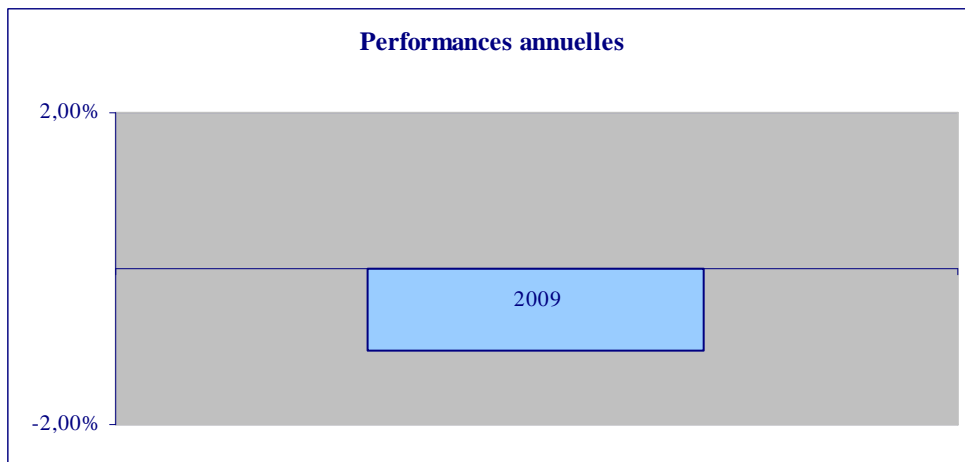
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Elles ne sont pas constantes dans le temps.



Les calcul de performance sont réalisés coupons nets réinvestis.

Performances annualisées au 31/12/2009 – Part P	1 an	3 ans	5 ans
Rivoli Capital	-1.05%		
EONIA	0.72%		

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Elles ne sont pas constantes dans le temps.



Les calcul de performance sont réalisés coupons nets réinvestis.

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2009

Rivoli Capital / part F	
Frais de fonctionnement et de gestion	0.30%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements <i>Coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement</i> <i>Déduction des rétrocessions</i>	NA NA NA
Autres frais facturés à l'OPCVM ⁽¹⁾ <i>Commission de surperformance</i> <i>Commission de mouvements</i>	0.00% 0.00% 0.00%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0.30%

Rivoli Capital / part I	
Frais de fonctionnement et de gestion	1.00%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements <i>Coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement</i> <i>Déduction des rétrocessions</i>	NA NA NA
Autres frais facturés à l'OPCVM ⁽¹⁾ <i>Commission de surperformance</i> <i>Commission de mouvements</i>	0.06% 0.06% 0.00%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1.06%

Rivoli Capital / part P	
Frais de fonctionnement et de gestion	2.25%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements <i>Coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement</i> <i>Déduction des rétrocessions</i>	NA NA NA
Autres frais facturés à l'OPCVM ⁽¹⁾ <i>Commission de surperformance</i> <i>Commission de mouvements</i>	0.17% 0.17% 0.00%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	2.42%

(1) Les « autres frais facturés » à l'OPCVM sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre. Les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours du précédent exercice clos.

Informations sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2009

Aucune transaction n'a eu lieu entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et une société liée.